



Pour une période de 12 mois, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues.

Grille Colonies

Quotient familial	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	600 €
de 350 € à 800 €	60%	550 €
de 801 € à 1 250 €	50%	450 €
plus de 1 250 €	30%	300 €

Grille Séjours

Quotient familial	SÉJOURS 1 SÉJOURS FNAS		SÉJOURS 2 SECTEUR ASSOCIATIF/TOURISME SOCIAL		SÉJOURS 3 SECTEUR MARCHAND	
	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	600 €	60%	550 €	50%	400 €
de 350 € à 800 €	60%	550 €	45%	500 €	35%	350 €
de 801 € à 1 250 €	50%	450 €	30%	400 €	20%	200 €
plus de 1 250 €	30%	300 €	10%	200 €	5%	150 €

Grille Loisirs

Quotient familial	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	PRIX À L'UNITÉ DES "CHÈQUES" LIRE ET DISQUES	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond	Nombre maximal de "chèques" Disques
moins de 350 €	70%	400 €	2,40 €	5,60 €	24
de 350 € à 800 €	55%	350 €	3,60 €	4,40 €	28
de 801 € à 1 250 €	40%	250 €	4,80 €	3,20 €	33
plus de 1 250 €	30%	200 €	5,60 €	2,40 €	42

Au 1^{er} janvier 2008, les chèques Lire et Disques valent 8,00 € pièce.

Grille Globale

Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
moins de 350 €	1 000 €
de 350 € à 800 €	900 €
de 801 € à 1 250 €	700 €
plus de 1250 €	400 €